

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

2^{ème} Commission**N° CP-2018-10-2-2****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE
L'HOTELLERIE ALSACIENNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- de proroger la durée de validité, jusqu'au 30 juin 2019, de l'aide départementale d'un montant de 139 879 € attribuée à la SARL "Hôtel Restaurant Au Lion Rouge" pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel restaurant Au Lion Rouge à BARTENHEIM,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement du 30 janvier 2015 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, la SARL "Hôtel Restaurant Au Lion Rouge" et la SCI "CK", et d'autoriser la Présidente à le signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 5 octobre 2018.

1. Rappel du règlement financier départemental

Le règlement financier prévoit que la durée de validité des aides accordées est de deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de trois ans dans les autres cas.

Si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans ces délais, les soldes sont annulés d'office.

Cependant, une délibération peut être adoptée par la Commission Permanente pour prolonger la durée de validité des aides, sous réserve d'un avis motivé justifiant le dépassement.

2. Demande de la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel restaurant Au Lion Rouge à BARTENHEIM

Lors de la Commission Permanente du 18 décembre 2014, une subvention de 139 879 € a été accordée à la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel restaurant Au Lion Rouge à BARTENHEIM.

Le bénéficiaire, M. Adrien KOENIG, a informé le Département, le 13 septembre dernier, du retard pris dans l'achèvement des travaux et de sa difficulté à obtenir la procédure de classement de l'hôtel dans le délai imparti.

Il sollicite la prolongation du délai de validité de l'aide jusqu'au 30 juin 2019.

A cet effet, un avenant n°1 à la convention du 30 janvier 2015 doit être conclu pour proroger la durée de validité de l'aide.

Un acompte de 50 %, soit 69 939,50 €, a été versé le 27 septembre dernier.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger, jusqu'au 30 juin 2019, la durée de validité de l'aide de 139 879 € attribuée à la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » représenté par M. Adrien KOENIG, pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel restaurant Au Lion Rouge à BARTENHEIM, lors de la Commission Permanente du 18 décembre 2014. Cette subvention fera l'objet d'un versement d'un 2^{ème} acompte pour solde sur présentation des justificatifs correspondants,
- d'approuver l'avenant n°1, à la convention du 30 janvier 2015 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » et la SCI « CK » joint au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT